



Evolution des professions comptables

Nathalie Gonthier-Besacier
Maitre de conférences à l'IAE de Grenoble
Commissaire aux comptes

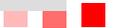
Journée de Formation des Enseignants
3 février 2009



Programme indicatif de la journée

- 8h45 : accueil des participants
- 9h – 12h : Evolution générale des métiers comptables ('vision universitaire') par **Nathalie Gonthier-Besacier**
- 12h – 13h30 : pause déjeuner
- 13h30 – 16h30 : Témoignage sur l'évolution de la profession comptable libérale par **Alain Bret**

* hors Expertise comptable, abordée dans la seconde partie.



Présentation des différents métiers comptables*

Introduction

1. Présentation des différents métiers comptables
2. Analyse des principales évolutions
3. Conclusion : conséquences sur les profils recherchés par les recruteurs



Introduction

Rappels sur l'essentiel des lois :

1. SOx (Etats-Unis, 2002)
2. LSF (France, 2003)
3. 8^{ème} Directive Européenne



Loi Sarbanes-Oxley : points essentiels

• Généralités

- Réaction des législateurs américains aux scandales financiers impliquant des acteurs majeurs de l'économie.
- SOX a pour vocation de protéger l'investisseur en renforçant la **qualité** et la **fiabilité** des communications financières des entreprises et groupes cotés.
- Les dispositions de SOX visent le management et les auditeurs.



Loi Sarbanes-Oxley : points essentiels

• Principales dispositions relatives au management :

- Certification des comptes par le Management :
 - CEO et CFO doivent certifier que toutes les informations publiées ont été établies en conformité avec la loi et que les informations contenues présentent fidèlement les conditions financières et les résultats d'exploitation de la société (**section 906**) .
 - Le Management a la responsabilité première des états financiers, du contrôle interne et de la prévention de la fraude (**section 302**) : déclaration formelle dans le cadre des communications financières trimestrielles et annuelles,
 - Toute déclaration frauduleuse est désormais une infraction pénale.
- Renforcement de la transparence et de la qualité des informations financières publiées :
 - Nouvelles obligations d'information
 - Interdictions



Loi Sarbanes-Oxley : points essentiels

- Les sociétés cotées aux US doivent évaluer l'efficacité de leur contrôle interne sur leurs états financiers (**section 404**) :
 - Analyse des risques généraux,
 - Documentation et formalisation du contrôle interne,
 - Tests des contrôles clés,
 - Correction des défaillances constatées.
- Les auditeurs valident la pertinence de cette évaluation :
 - Tout ajustement d'audit sera dorénavant considéré comme une faiblesse du contrôle interne.

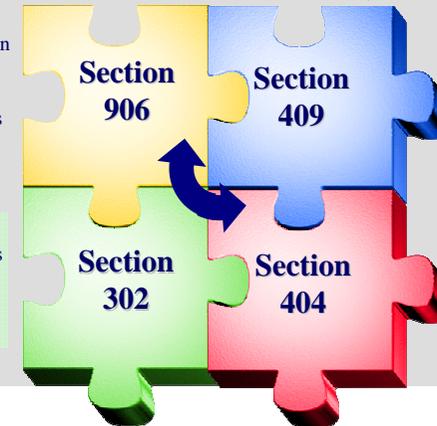


Loi Sarbanes-Oxley : points essentiels

– Synthèse des dispositions relatives au management :

Rapport trimestriel certifiant que l'information financière est conforme aux lois et présente de façon fidèle les conditions et résultats financiers de l'entreprise.

Certification **trimestrielle** sur l'existence de contrôles appropriés relatifs à l'exactitude des reportings trimestriels.



Information sur les changements significatifs impactant les états financiers d'une entreprise.

Evaluation **annuelle** de l'efficacité des contrôles internes relatifs au reporting financier



Loi Sarbanes-Oxley : points essentiels

- **Principales dispositions relatives aux auditeurs externes**
 - Création du Public Accounting Oversight Board (PCAOB)
 - Création des Comités d'audit dans les entreprises (**section 301**) :
 - Indépendance des membres,
 - Garant de l'information financière et du contrôle interne,
 - Validation de toutes les missions d'audit interne et externe
 - Renforcement de l'indépendance des auditeurs
 - Interdiction de cumul audit/conseil
 - Rotation obligatoire tous les 5 ans



Loi Sarbanes-Oxley : points essentiels

- Principales dispositions d'ordre général
 - Renforcement du pouvoir de la SEC
 - Instauration de nouvelles sanctions pénales



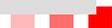
Loi L.S.F. : points essentiels

- Cette loi a pour but de renforcer la sécurité financière à travers 3 axes principaux :
 1. La modernisation des diverses autorités de contrôle par la création de l'AMF, et d'autres institutions financières de régulation.
 2. La protection des épargnants et assurés en redéfinissant les notions de démarchage financier et de conseil en investissement.
 3. La modernisation du contrôle légal des comptes ainsi que la transparence des entreprises.



Loi L.S.F. : points essentiels

- Principales dispositions relatives aux auditeurs externes
 - Création du H3C
 - Assurer la surveillance de la profession
 - Veiller au respect de la déontologie et de l'indépendance des commissaires aux comptes (CAC),
 - Identifier et promouvoir les bonnes pratiques professionnelles et émettre un avis sur les normes d'exercice professionnel élaborées par le CNCC avant leur homologation par arrêté du Garde des sceaux
 - Renforcement des règles d'indépendance
 - Interdictions
 - Rotation de l'associé signataire des sociétés cotées
 - Publicité des honoraires d'audit



Loi L.S.F. : points essentiels

- Obligation d'assortir l'opinion d'audit d'une 'justification des appréciations'
- Renforcement du rôle du CAC dans le gouvernement d'entreprise

Possibilité d'assister à toutes les réunions du conseil d'administration ou du directoire et du conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires



Loi L.S.F. : points essentiels

- Principale disposition relatives au management
 - Obligation d'un rapport du Président sur le Contrôle interne
 - "Dans les sociétés faisant appel public à l'épargne le président du CA rend compte dans son rapport de la composition...ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques * mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière..."
 - Contenu validé par l'auditeur externe dans un Rapport sur le Rapport du Président sur le contrôle interne

Rmq : obligation limitée à compter de 2005 aux seules sociétés cotées.

* « Gestion des risques » : mention rajoutée par la loi du 3 juillet 2008



Loi L.S.F. : points essentiels

- **Remarque sur les comités d'audit**
 - La LSF, contrairement à la SOX, n'a pas rendu obligatoire en France les comités d'audit
 - Simplement « recommandés » suite aux rapports Vienot, Bouton, etc...
 - Cette obligation existe cependant désormais pour les sociétés cotées suite à la mise en conformité à la 8^{ème} Directive Européenne (Ordonnance du 08/12/08)



Révision de la 8^{ème} Directive Européenne

- Voté le 17 mai 2006, applicable à compter de juin 2008
- Moins contraignante que SOX
- Orientée + sur renforcement des rôles et responsabilités de l'auditeur externe et du comité d'audit (alors que SOX + orientée sur le contrôle interne) :
 - Obligation d'un Comité d'audit pour toutes les sociétés E.I.P. (composition laissée libre aux États)
 - Contrôle complet de l'information financière
 - Gestion des risques de la société
 - Surveillance de l'indépendance des acteurs de l'information financières
- **Transposition en cours en France (projet de loi le 6 mai 2008)**
 - Rotation des associés signataires tous les 7 ans



1. Présentation des différentes fonctions comptables *

- 1.1 Le contrôle interne
- 1.2 L'audit interne
- 1.3 Le contrôle de gestion
- 1.4 L'audit externe (Commissaire aux comptes)
- 1.5 La comptabilité en entreprise

* le métier d'Expert Comptable n'est pas traité ici car il sera abordé en détail par Alain Bret cet après-midi.



1.1 Le contrôle interne

- Rappels sur le contrôle interne
 - Origines et évolutions
 - Réglementation
 - Loi Safranes-Oxley : 2002 (USA)
 - Loi de Sécurité Financière : 2003 (France)
 - Règlement CRBF 97-02 (secteur bancaire)
 - 8^{ème} Directive européenne : 2006 (Europe)
 - Normalisation
 - 1992 : cadre « COSO » aux USA
 - 2004 : « COSO 2 – ERM » (« Enterprise Risk Management »)
 - 2005 : (« Le dispositif de contrôle interne : cadre de référence » de l'AMF, et version PME publiée le 25 février 2008)



1.1 Le contrôle interne

- Définition du CI :
 - « Le contrôle interne est :
 - l'ensemble des processus
 - mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation
 - donnant une assurance raisonnable
 - quant à la réalisation de ses objectifs ».

⚠ Attention au vocabulaire :
en anglais « to control » = maîtriser et non contrôler



1.1 Le contrôle interne

- Détail :
 - « processus » :
 - = ensemble de tâches successives en vue de produire un résultat :
 - cohérent (pas simple juxtaposition de contrôles)
 - dynamique (adapter le dispositif en permanence)
 - « mis en œuvre par l'ensemble des acteurs d'une organisation » :
 - tous les acteurs sont concernés + rôle fondamental des managers
 - chacun a un rôle (définir les contrôles, réaliser les contrôles, superviser les contrôles, vérifier l'efficacité des contrôles...)
- audit interne = responsabilité de l'auditeur
contrôle interne = responsabilité des opérationnels



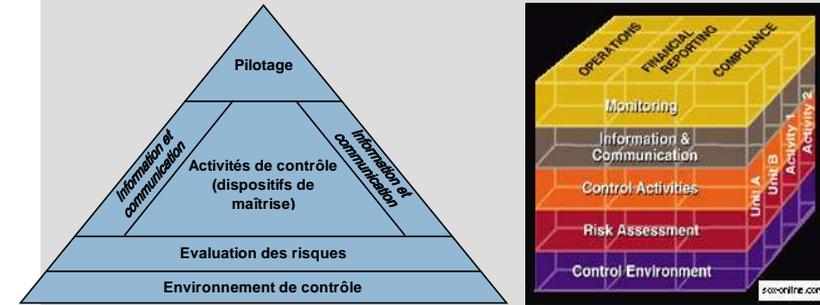
1.1 Le contrôle interne

- «*donnant une assurance raisonnable*» :
 - obligation de moyens et non de résultat
 - arbitrage coût / probabilité d'incident => pas d'exhaustivité (contrôles par sondages...)
 - nombreux aléas liés aux évolutions d'environnement (contrôle obsolète, inadapté...)
- «*quant à la réalisation de ses objectifs*» :
 - 3 objectifs de l'entité :
 - » Relatifs à l'**information financière**
 - » Relatifs à la **conformité** aux règlements
 - » Relatifs à des **opérations** : visant des unités ou des activités spécifiques / des services / sécurité des actifs,...



1.1 Le contrôle interne

– Les composantes du CI (selon COSO):



1.1 Le contrôle interne

- Rôle des différents acteurs
 - Acteurs principaux :
 - Direction Générale
 - Managers opérationnels
 - L'audit interne
 - Et préoccupation pour de nb autres fonctions :
 - risk manager
 - compliance officer
 - contrôle de gestion
 - responsables qualité
 - audit ou conseil externe
 - ...
 - Coordination par des équipes « Contrôle interne »



1.1 Le contrôle interne

- Mise en œuvre concrète
 - Organisation claire et reconnue
 - Procédures d'autorisation
 - Séparation de fonctions
 - Documentation : manuel de procédures
 - **Contrôles**
 - Sécurité des systèmes d'information,...

=> une fonction à part entière dans les entreprises, surtout en cas de conformité SOX (sociétés cotées aux US) ou LSF (société cotées en France). Mais ces attributions se confondent parfois avec celles de l'audit interne...



1.2 L'audit interne

- Une **fonction** récente ...
 - + de 50% des services ont moins de 10 ans d'expérience
 - Fonction très représentée à l'origine dans le milieu bancaire
- ... mais **en fort développement** en raison des nouveaux enjeux réglementaires

(Source IFACI) : enquête de décembre 2005 sur le métier de l'audit interne



1.2 L'audit interne

• Définition

L'audit interne est une **activité indépendante et objective** qui :

- donne à une organisation **une assurance** sur le **niveau de maîtrise** de ses opérations,
- lui apporte ses conseils pour les améliorer,
- et contribue à **créer de la valeur ajoutée**.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

(Définition de l'IIA, The Institute of Internal Auditors)



1.2 L'audit interne

• Objectifs

- Audit de régularité ou « de conformité »
 - Par rapport à un référentiel
- Audit d'efficacité ou « de performance »
 - Efficacité => atteinte des objectifs fixés
 - Efficience => faire le mieux possible
- Audit de management et de stratégie

Ambition et complexité croissantes !!



1.2 L'audit interne

• Construction du programme annuel des missions d'audit à partir :

- De la cartographie des risques
- D'une évaluation des risques réalisée au moins une fois par an
- Des objectifs et des préoccupations d'actualité de l'organisation
- Des demandes du conseil, du comité d'audit
- Des demandes du management, des opérationnels...



1.2 L'audit interne

• Phases d'une mission d'audit interne

Enjeux, risques, attentes >> objectifs de la mission
Planification de la mission, annonce >> ordre de mission
Préparation de l'arrivée sur le site >> réunion de lancement

Enquête préliminaire	Prise de connaissance >> référentiel d'audit Appréciation du contrôle interne >> objectifs d'audit
----------------------	---

Programme d'audit	Procédures d'audit >> programme d'audit Planning >> vérifications >> rapport
-------------------	---

Vérifications	Vérifications >> constats, preuves Analyse des constats >> définition des problèmes
---------------	--

Conclusion	Recommandations >> solutions >> décisions Réunion de restitution >> rapport
------------	--

Mise en œuvre des solutions >> suivi des actions de progrès

1.2 L'audit interne

• Audit interne v/s audit externe

– Différences

- Statut
- Destinataire
- Objectifs (et place du CI)
- Champ d'application
- Prévention des fraudes
- Indépendance
- Périodicité et interlocuteurs
- Méthode
- Responsabilité

– ... et complémentarités

1.3 Le contrôle de gestion

• Définition

Le CDG est le processus par lequel les managers influencent d'autres membres de l'organisation pour mettre en œuvre les stratégies de cette organisation (Anthony, 1988)

• Evolutions :

- Début du XXème siècle : réservé aux très grandes entreprises (GM, Standard Oil,...) ayant des cycles de production simples
 - Mission = contrôle destiné à la motivation du personnel, identification et correction d'erreurs
 - Attributions essentielles = collecte d'informations
- Dans les années 60 : développement et extension aux entreprises de plus petite taille
 - Attributions essentielles = mesure des performances de production
- Depuis les années 80 : développement du CDG comme outil d'aide au management
 - Mission : aider les dirigeants pour aborder l'avenir et coordonner les opérationnels
 - Développement de nouveaux outils et intégration d'autres dimensions managériales (psychologie,...)

1.3 Le contrôle de gestion

• Attributions du contrôle de gestion :

- il met en place et anime le pilotage opérationnel et stratégique de l'entité :
- il accompagne le responsable opérationnel dans la gestion de l'activité et la prise de décision
- il participe à l'amélioration de la performance de l'activité

• Activités principales :

- Elaboration et pilotage du processus budgétaire
- Elaboration des procédures et outils de gestion
- Reporting et prévisions

• Nombreuses activités ponctuelles possibles :

- mise en place d'un ERP,
- réduction opérationnelle des coûts,
- suivi de contrats,...

1.3 Le contrôle de gestion

- **Fonction très hétérogène**

- CDG entité décentralisée/siège/commercial
- Activité de l'entreprise (services/industrie)
- Rattachement Direction Générale ou Direction Financière
- Attributions réelles (pas de cadre normatif)
- Culture d'entreprise
- Taille de l'entreprise



1.4 L'audit externe (commissariat aux comptes)

Remarque : l'audit externe ne se limite pas en réalité au commissariat aux comptes...

- **Définition du Commissariat aux Comptes (audit légal)**

- Ministère de tutelle : Ministère de la Justice
- Champ d'application très large :
 - Toutes les SA et SCA
 - Les autres sociétés commerciales (même les SAS à compter du 01/01/09) à partir d'une certaine taille
 - Les associations percevant plus de 153 K€ de subventions publiques annuelles
 - D'autres entités : mutuelles, partis politiques, clubs sportifs, ... et bientôt les universités.
- Nomination :
 - Par l'organe délibérant (AG) sur proposition de la direction (CA)
 - Pour 6 ans renouvelables
 - Règles d'indépendance extrêmement strictes



1.4 L'audit externe (commissariat aux comptes)

- **Objectif de la mission**

- Certifier les états financiers (bilan, compte de résultat et annexes)
- Procéder à de nombreuses vérifications spécifiques d'ordre juridique
- Assurer des missions connexes liées à :
 - La prévention des conflits d'intérêts (conventions réglementées)
 - La prévention des difficultés des entreprises (procédure d'alerte)
 - La prévention des prises illégales d'intérêt (révélation des faits délictueux au Procureur de la République)



1.4 L'audit externe (commissariat aux comptes)

- **Approche par les risques**

Composantes du risque d'audit :

Risque d'audit (RA)

= Risque d'anomalie significative dans les comptes (RAS)

- risque inhérent (RI)
=<= Prise de connaissance générale
- détermination du risque lié au contrôle (RLC)
=<= Appréciation du contrôle interne



$$RAS = RI \times RLC$$

X risque de non-détection (RND)

<= Détermination du programme de travail



1.4 L'audit externe (commissariat aux comptes)

• Démarche de l'auditeur



1.4 L'audit externe (commissariat aux comptes)

• Rapports publiés

- **Rapport général**
 - « Rédaction » du rapport = en réalité choix de la formule standard adaptée.
 - Les CAC doivent « justifier de leurs appréciations » (Depuis LSF 2003)
 - Ils peuvent apporter des observations
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**
- **Rapport sur le rapport du président (sociétés cotées)**
 - Rapport sans observation ni limitation
 - Rapport sans observation mais avec limitation sur une information manquante
 - Rapport avec observations sur le caractère incohérent de certaines informations
 - Rapport mentionnant l'absence de rapport du président (rapport de carence)



1.5 La comptabilité en entreprise

- 260 000 personnes (contre 140 000 en cabinet)
- Fonctions et types d'entreprises très variées



Conclusion

Les études comptables ouvrent des débouchés multiples et variés en-dehors de l'expertise comptable !



2. Evolutions des fonctions comptables *

- 2.1 Evolution des réglementations
- 2.2 Evolution du périmètre des fonctions
- 2.3 Evolution des techniques
- 2.4 Evolution des conditions de travail

* le métier d'Expert Comptable n'est pas traité ici car il sera abordé en détail par Alain Bret cet après-midi.



2.1 Evolution des réglementations

= Des contraintes de plus en plus fortes

- Qui pèsent sur les activités
 - En matière de contrôle interne (CRBF 97-02, LSF, SOx,...)
 - En matière d'**audit externe** :
 - Contrôle du H3C
 - Homologation des Normes d'Exercice Professionnel et du Code de Déontologie et d'Indépendance
 - Renforcement des règles d'indépendance
 - Rapport sur le rapport du Président
 - Développement des Comités d'Audit



2.1 Evolution des réglementations

– En matière de lutte contre la délinquance financière (ex TRACFIN) :



2.1 Evolution des réglementations

– Mais les réglementations créent aussi des besoins !

- CDG et Audit dans le **secteur public** : Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF) de 2001.
- Affirmation de la place du **contrôle interne**, au cœur de l'ensemble de ces métiers
- ...



2.2 Evolution du périmètre des fonctions

- **Audit et contrôle interne**
 - Champ d'application
 - Fonction réservée à l'origine aux banques puis aux très grandes entreprises
 - Progressivement diffusées dans la majorité des groupes
 - Prérogatives élargies au management des risques
- **Audit externe**
 - Prérogatives : progressivement élargies dans les nouvelles règles de gouvernance des entreprises
 - Champ d'application :
 - Extension progressive du CAC à la majorité des entités (y compris associations, universités, etc....)
 - **Sauf paradoxe de la loi LME limitant le CAC dans les SAS à compter du 01.01.09 !**



2.2 Evolution du périmètre des fonctions

- **Contrôle de gestion**
 - Champ d'application : désormais très vaste, y compris dans :
 - Les PME-PMI
 - Les structure à but non lucratif
 - Les entités du secteur public (notamment collectivités locales, hôpitaux publics, armée, universités, ...)
 - Elargissement des prérogatives, notamment :
 - CDG social
 - CDG de projet
 - CDG stratégique
 - Le CDG est de + en + force de propositions
- **Directeur Administratif et Financier en PME-PMI** : du « super-comptable » au « business partner »



2.3 Evolution des techniques

- **Contraintes importantes en matière de techniques comptables et financières**
 - nécessitant la mise à jour permanente des connaissances
 - Comptables : IFRS, évolution de la réglementation française
 - Fiscales
 - Sociales
 - Audit : nouvelles normes
 - mais créant aussi un marché !!



2.3 Evolution des techniques

- **Rôle central des systèmes d'information**
 - CDG
 - Amélioration de la fourniture d'informations par automatisation de nombreuses tâches
 - Support technique aux analyses, standardisation, qualité
 - Outil de traçabilité, d'archivage et de communication
 - Complexification de la collecte d'informations
 - Nécessité de mettre en œuvre des requêtes délicates
 - Nécessité de contrôler et vérifier les données
 - Dépendance aux services de support technique



2.3 Evolution des techniques

– Audit

- Difficulté pour garder la « piste d'audit »
- Mais informatique utilisée aussi comme outil

– En entreprise

Nécessité de maîtriser, selon les cas :

- les logiciels comptables et/ou les Progiciels de Gestion Intégrée
- Les modalités de télétransmission électroniques,...



2.4 Evolution des conditions de travail

- Réglementations professionnelles fortes
 - Normalisation des méthodes
 - Développement de codes de déontologies
 - Rôle de la formation professionnelle
- Relations interpersonnelles cruciales
 - Question du rattachement hiérarchique (CDG) / de l'indépendance (Audit)
 - Enjeu central de :
 - la collecte d'information auprès des opérationnels
 - la restitution d'informations
- Stress et pression permanents
 - Travail en temps réel
 - Démultiplication des livrables
 - Menaces de délocalisations



Conclusion

- Ces contraintes sont également des opportunités pour ces métiers : ***il y a de l'avenir !!***
- Ces évolutions entraînent une adaptation des profils recherchés
 - Sont désormais recherchés, au-delà des compétences techniques « classiques » :
 - Compétences : systèmes d'information, anglais, culture générale
 - Qualités : communication, relationnel, organisation, résistance au stress
- Illustration
 - Fiches métiers, cf transparents suivants
 - Revue des offres d'emploi



L'audit interne : perspective métier

- **Qualités recherchées :**
 - sens de l'analyse
 - qualités de communication et l'écoute
 - esprit critique
- **Recrutement**
 - Ecoles d'ingénieurs et de Commerce : 50%
 - Universités : 30%
- **Attraits pour les recrutés :**
 - opportunité de connaître l'ensemble des processus d'une organisation
 - fonction formatrice
 - tremplin vers d'autres postes : Direction Financière,...
- **Rémunération de départ :** 35,8 à 49 K€

(Source IFACI) : enquête de décembre 2005 sur le métier de l'audit interne



Le contrôleur de gestion : perspective métier

- **Compétences et qualités recherchées :**
 - Compétences techniques
 - maîtrise des outils informatiques de gestion
 - bonne culture comptable
 - anglais
 - Qualités :
 - qualités relationnelles (charisme, pédagogie, communication)
 - curiosité, esprit critique et de synthèse, prise d'initiative
 - disponibilité et forte capacité de travail, capacités d'organisation et de planification.
- **Recrutement**
 - Ecole supérieure de Commerce
 - Masters de gestion
 - DSCG
- **Rémunération de départ : 25 K€ à 30 K€**
- **Nombreuses évolutions de carrière**

Source = site de l'APEC



Métier de commissaire aux comptes : perspective métier 1/2

- **Modalités d'accèsion à la profession**
 - Voie principale : le Diplôme d'Expertise Comptable (90%).
 - Voie plus confidentielle : l'Examen d'Aptitude aux fonctions de CAC
- **Perspectives de carrière**
 - Évolution de carrière comparable au métier d'EC
 - Un marché de l'emploi caractérisé par 5 grands cabinets mondiaux et une multitude de cabinets de taille très variable
 - Des recrutements assurés pour l'avenir :
 - Pyramide des âges
 - Élargissement croissant du champ d'application et des diligences à accomplir



Métier de commissaire aux comptes : perspective métier 2/2

- **Compétences attendues**
 - Maîtrise de la comptabilité
 - Formation juridique
 - Systèmes informatiques comptables
 - Vision globale de l'entreprise
 - Anglais (souvent)
- **Capacités demandées**
 - Capacité d'adaptation (grande variété de situations et d'interlocuteurs)
 - Capacité d'analyse (intégrer rapidement des informations dispersées)
 - Esprit de synthèse (restitution).



Merci de votre attention.



Présentation des formations en comptabilité/audit/contrôle de gestion de l'IAE de Grenoble



- **Une Ecole à l'Université** : gage de rigueur et de qualité
 - 1 200 étudiants par an dont 400 en formation continue
 - 50 enseignants chercheurs permanents et 450 intervenants extérieurs
 - des universitaires étrangers invités chaque année et plus d'une vingtaine d'accords de réciprocité avec des universités étrangères
 - 90 PC multimédia
 - un laboratoire de langues disponible en libre service et 6 langues étrangères proposées de l'apprentissage au perfectionnement
 - 8 000 ouvrages et 350 périodiques et des bases de données
- **Appartenant au réseau national des IAE** : 30 IAE, 400 diplômés d'Etat en sciences de gestion, 25 000 étudiants,...



La formation initiale à l'IAE de Grenoble

- **4 masters de gestion et 16 spécialités** à finalité professionnelle ou de recherche :
 - **MASTER MANAGEMENT**
 - **MASTER MARKETING**
 - **MASTER SYSTEMES D'INFORMATION**
 - **MASTER FINANCE**
- Une formation caractérisées par :
 - Des **stages** longs pour une immersion progressive dans la vie active
 - La possibilité d'être en **apprentissage** en 2^{ème} année dans certaines spécialités
 - La possibilité de combiner **parcours professionnel et de recherche**
 - La possibilité d'un **parcours international**, par semestre ou par année
 - Le perfectionnement en **langue anglaise** et le passage du test du TOEIC
 - Un **suivi personnalisé** visant à définir le projet professionnel de chacun
- Un **Global MBA** en Chine, Brésil, Russie et Indonésie



Le recrutement en Master Finance

Accès 2 : LICENCE + 60 ECTS + Dossier+TEST TAGE+ENTRETIEN
Attention : entrée M2 spécialité CCA très restreinte

MASTER finance
2^{ème} année
(spécialités)

Accès 1 : LICENCE (180 ECTS)+DOSSIER+TEST TAGE+ENTRETIEN

(taux admission : 50%)

Master Finance
1^{ère} année

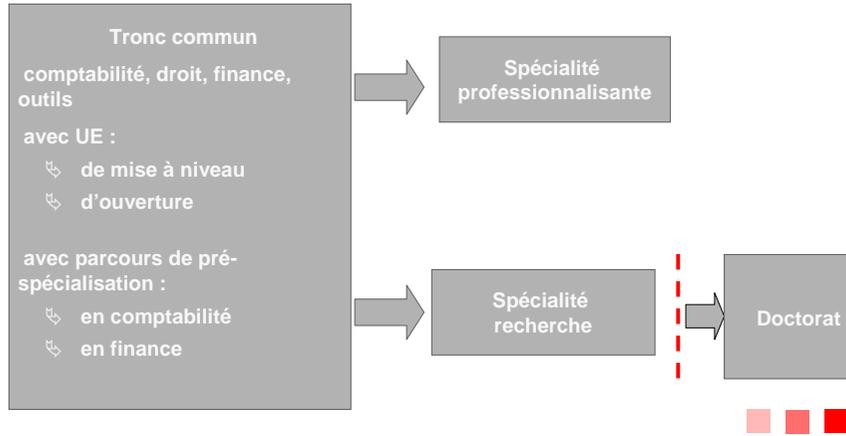
Pour dossier, dates, consulter : <http://www.iae-grenoble.fr/>



Le cursus du Master Finance

1^{ère} année

2^e année



Les parcours du Master Finance

